#### Tarification des titres GINKO 2006-2007

Rapporteur: M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS		
Commission n°4		Validation du Vice-Président
Séance du 22/03/06	Favorable	
Bureau		Le 14/04/06
Séance du 13/04/06	Favorable	

# I. Contexte: une nouvelle DSP au 1er juillet 2005

La définition des tarifs des titres GINKO pour l'année scolaire 2006-2007 se place dans le contexte suivant :

- depuis le 1 er juillet 2005, une nouvelle délégation de service public (DSP) a été mise en place avec l'exploitant urbain,
- dans le cadre de la procédure d'élaboration de cette nouvelle DSP, le Conseil Communautaire de la C.A.G.B s'est fixé comme objectif de restaurer un certain équilibre entre le coût du service et le tarif fait aux usagers, équilibre qui avait été dégradé par le passé faute d'une actualisation régulière,
- dans le cadre de la négociation de la DSP, l'accent a été mis particulièrement sur cette attente forte visant à proposer une gamme tarifaire permettant d'améliorer le niveau des recettes sans dégrader le niveau de fréquentation du réseau,
- toute modification de la grille tarifaire proposée dans la DSP supposerait une révision économique de celle-ci et la passation d'un avenant.

Conformément à la DSP du ler juillet 2005, les tarifs 2006-2007 sont les suivants :

# II. Les titres oblitérables classiques

Il est proposé:

- l'augmentation du tarif du Ticket Unité de 1,05 à 1,10 €
- l'augmentation du carnet de 10 tickets à tarif réduit de 8,90 à 9,40 €.
- l'augmentation du Ticket Journée de 3,20 à 3,30 €.
- l'augmentation du ticket groupe de 7,20 à 7,80 €.

### A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 1,10 € du ticket unité,
- la tarification à 9,40 € du carnet de ticket 10 voyages,
- la tarification à 3,30 € du ticket Journée,
- la tarification à 7,80 € du ticket groupe,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du ler septembre 2006.

# III. Les titres oblitérables spécifiques

Il est proposé:

- Pour « EVOLIS Gare »:
  - ➤ Augmentation du Ticket plein tarif de 3,15 à 3,30 €.
  - ➤ Augmentation du carnet de 10 tickets de 21 à 22 €
- Pour « EVOLIS Ville »:
  - Stabilité des tarifs des titres « EVOLIS Ville » dans l'attente du projet d'extension du service à l'ensemble de la CAGB

# A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 22 € du carnet de 10 tickets tarif réduits « EVOLIS Gare »,
- le maintien des tarifs des titres « EVOLIS Ville »,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du ler septembre 2006.

### IV. L'abonnement « SESAME »

Il est proposé d'augmenter l'abonnement « SESAME » mensuel de 31,10 à 32,50 € et de 342 à 357 € pour la formule annuelle.

# A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 32,50 € de l'abonnement « SESAME » Mensuel,
- la tarification à 357 € de l'abonnement « SESAME » Annuel,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du le septembre 2006.

# V. L'abonnement « COUPLE »

Il est proposé:

- l'augmentation de l'abonnement couple mensuel de 46,90 à 48,90 € ;
- l'augmentation de la formule annuelle de 516 à 538 €.

# A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 48,90 € de l'abonnement « COUPLE » Mensuel,
- la tarification de l'abonnement « COUPLE » annuel à 538 €,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du le septembre 2006.

# V. L'abonnement « FAMILLE »

Il est proposé

- l'augmentation de l'abonnement « FAMILLE » mensuel de 23,50 à 24,50 €,
- l'augmentation de l'abonnement « FAMILLE » annuel de 258 à 269 €.

# A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 24,50 € de l'abonnement « FAMILLE » Mensuel,
- la tarification à 269 € de l'abonnement « FAMILLE » Annuel,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du ler septembre 2006.

#### VI. L'abonnement « OR »

Il est proposé l'augmentation de l'abonnement « OR » mensuel de 21,90 à 22,90 € et de l'abonnement « OR » annuel de 241,00 à 252,00 €.

### A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 22,90 € de l'abonnement « OR » Mensuel,
- la tarification à 252 € de l'abonnement « OR » Annuel,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du ler septembre 2006.

### VII. L'abonnement « CAMPUS »

Il est proposé

- l'augmentation de l'abonnement « CAMPUS » mensuel de 21,90 à 22,90 € et de 219,00 à 229 € pour la formule annuelle.
- l'augmentation de l'abonnement « CAMPUS » hebdo de 7,30 à 7,60 €.

Pour information, l'abonnement scolaire vendu au CG 25 étant calé sur le prix de l'abonnement campus mensuel, il conviendra donc de valider avec les services du CG 25 la hausse potentielle du titre vendu au CG25.

# A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 22,90 € de l'abonnement « CAMPUS » Mensuel,
- la tarification à 7,60 € de l'abonnement « CAMPUS » hebdomadaire,
- la tarification à 229 € de l'abonnement « CAMPUS » Annuel,
- la tarification à 22,90 € de l'abonnement CG25, sous réserve d'un accord avec le CG25.
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du le septembre 2006.

### VIII. L'abonnement « DIABOLO »

Il est proposé

- l'augmentation de l'abonnement « DIABOLO » mensuel normal de 6,70 à 7,40 € et de 3,70 à 4,20 € pour le « DIABOLO » mensuel réduit,
- l'augmentation du « DIABOLO » annuel normal de 74 à 81 € et pour le « DIABOLO » annuel réduit de 41 à 46 €.

### A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 7,40 € de l'abonnement « DIABOLO » Mensuel tarif normal,
- la tarification à 4,20 € de l'abonnement « DIABOLO » Mensuel tarif réduit,
- la tarification à 81 € de l'abonnement « DIABOLO » Annuel tarif normal,
- la tarification à 46 € de l'abonnement « DIABOLO » Annuel tarif réduit.
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du le septembre 2006.

### IX. Les abonnements « sociaux »

Il est proposé

- la stabilité des tarifs des titres sociaux à 1,50 € et 9,00 € (en fonction des ayants-droits) pour l'abonnement « SESAME » social ;
- la stabilité de l'abonnement annuel FNS distribué par le CCAS (celui-ci est égal à 12 fois le « SESAME » social de base) à 18 €.

# A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le maintien de la tarification à 1,50 € de l'abonnement « SESAME » social de base.
- le maintien de la tarification à 9 € de l'abonnement « SESAME » social,
- le maintien de la tarification à 18 € de l'abonnement FNS,
- le maintien de cette tarification à compter du le septembre 2006,

### X. Les autres abonnements

Il est proposé

- l'augmentation de l'abonnement « Heures Creuses » de 17,30 à 18,80 €,
- l'augmentation de l'abonnement « Grand Ecran » de 9,20 à 10,40 €,
- l'augmentation de l'abonnement « Pass'Entreprise » (annuel) de 280 à 290 €,
- l'extension de la plage horaire de fonctionnement du « Pass'Entreprise » de 8h30 à 18h30 en lieu et place de 8h30/17h, et ce à compter du le juin 2006. Cette mesure permettrait d'accompagner de manière plus efficace les plans de déplacements d'entreprises (PDE).

### A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 18,80 € de l'abonnement « Heures Creuses »,
- la tarification à 10,40 € de l'abonnement « Grand Ecran »,
- la tarification à 290 € du « Pass'Entreprise » (annuel),
- l'extension de la plage horaire de fonctionnement du « Pass'Entreprise » de 8h30 à 18h30 à compter du ler juin 2006,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du le septembre 2006.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 96 Contre: 0 Abstention: 21